

Coordination Suisse–OMC

Schweizer Koordination gerechter Welthandel

Comité : Alliance Sud, Déclaration de Berne, Pro Natura
Union suisse des paysans, Union syndicale suisse, Uniterre

Conférence ministérielle de l'OMC à Hongkong
Conférence de presse du 5 décembre 2005

Négociations à l'OMC sur les biens industriels

Camisole de force pour la politique industrielle des pays en développement

Avec le retrait de l'agenda – sous la pression des pays en développement (PED) – des principaux thèmes dits de Singapour (investissements, compétition, transparence des marchés publics), la libéralisation du commerce des biens industriels a pris une place clé dans les négociations en cours à l'OMC. Ils sont devenus, avec les services, la monnaie d'échange des pays industrialisés (PI) contre des concessions dans l'agriculture. Les Etats-Unis et l'Union européenne notamment – poussés par le puissant lobby de leurs multinationales et entreprises d'exportation – ont fait des demandes très agressives aux PED en termes d'accès au marché. La Suisse fait partie des pays les plus offensifs dans ces domaines. En juillet 2004, lors de la définition de l'accord qui sert de cadre aux négociations actuelles sur les biens industriels, les ministres de l'Union africaine, des pays du groupe Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) et des pays les moins avancés (PMA) ont qualifié celles-ci de « menace majeure pour leur développement ».

L'enjeu est crucial, car il concerne la capacité même des PED à définir et mettre en œuvre des stratégies nationales de développement industriel correspondant à leurs besoins. Or, s'il est clair qu'aucun pays ne s'est industrialisé en se barricadant face au monde extérieur, aucun non plus ne l'a fait sans protéger son industrie naissante face à la concurrence étrangère. Le succès des nations aujourd'hui industrialisées et des pays émergents d'Asie du Sud et de l'Est (Corée du Sud, Taïwan et aujourd'hui Inde) a reposé sur des politiques « mixtes » entre protectionnisme et libéralisation, variables selon les niveaux de développement et les différents secteurs. Ces pays ne se sont ouverts qu'à partir du moment où ils ont acquis une certaine capacité concurrentielle et d'exportation. A la fin du 19^e siècle, quand leur PIB par habitant était comparable à celui des PED aujourd'hui, les Etats-Unis imposaient des droits de douane sur les biens industriels atteignant en moyenne près de 50%, contre 8,1% pour les PED et 13,6% pour les PMA aujourd'hui. Même dans un pays comme l'île Maurice, souvent cité en exemple, la libéralisation a été graduelle et sélective : selon le FMI, son économie était l'une des plus protégées au début des années 1990.

Or, c'est exactement l'inverse que les PI essaient d'imposer actuellement aux PED. Leurs revendications sont non seulement contraires à leur propre expérience historique, mais aussi nuisibles au développement des pays du Sud. Sur quatre plans :

1. Erosion de l'espace politique

Pour pouvoir mener une politique d'industrialisation correspondant à leurs besoins, les PED doivent avoir suffisamment de marge de manœuvre (espace politique) pour faire varier les tarifs douaniers ou prendre des mesures non tarifaires pour protéger l'environnement ; cela où, quand et comment ils le veulent. C'est pourquoi nombre d'entre ont jusqu'ici refusé de consolider une forte proportion de leurs tarifs, c'est-à-dire de fixer un taux plafond qu'ils s'engageraient auprès de l'OMC à ne plus jamais dépasser. Or, l'une des demandes principales des PI est que les PED consolident les tarifs de la quasi-totalité de leurs lignes de produits. Les PED perdraient ainsi une grande part de leur « espace politique », nécessaire à une libéralisation progressive et ciblée de leurs secteurs industriels en fonction de leurs besoins de développement.

2. Désindustrialisation

Les PI demandent également aux PED une diminution drastique des droits de douane sur les biens industriels, selon une formule (dite « suisse ») applicable à chaque ligne de produits et impliquant une baisse plus forte des tarifs les plus élevés ; par ailleurs, ils proposent une élimination rapide et totale des tarifs dans certains secteurs comme les poissons et produits de la pêche, les pierres et métaux précieux, etc. L'engagement des PED, qui ont des tarifs douaniers en moyenne nettement plus élevés que les PI, serait donc beaucoup plus important que celui des PI. C'est *de facto* contraire au mandat de Doha qui, centré théoriquement sur « les intérêts et besoins spéciaux » des PED, prévoient « moins qu'une pleine réciprocité » en leur faveur (traitement spécial et différencié).

Les PI justifient leurs exigences en affirmant que la libéralisation des importations de biens industriels va bénéficier aux PED et à leurs populations pauvres. Fondés sur des modèles économétriques, leurs arguments sont démentis par l'expérience d'un grand nombre de PED, notamment d'Afrique et d'Amérique latine. Comme le montrent plusieurs études, en particulier de la Cnuced, une telle ouverture de leurs marchés pourrait avoir des effets très négatifs sur les PED : fermetures d'entreprises (notamment des PME et du secteur informel) incapables de résister à la concurrence étrangère, chômage accru et précarité de l'emploi, recul des salaires et détérioration globale des conditions de travail, etc.

Suite aux programmes de libéralisation imposés dans les années 1980 et 1990 par le FMI, qui ont conduit à une chute des droits de douane de 70%, l'emploi dans le secteur manufacturier a fondu d'un tiers au Sénégal. En Equateur, entre 1990 et 1999, alors que la valeur des biens de consommation importés a augmenté de 229 millions à 1,3 milliard de dollars, le taux de chômage urbain a progressé de 6 à 14,4%, celui des 20% les plus pauvres passant de 10 à 24%. De plus, loin d'engendrer une diversification de la production locale, les programmes de libéralisation ont le plus souvent renforcé la dépendance des pays du Sud – notamment africains – à l'exportation d'un ou deux produits primaires. Les baisses tarifaires prévues frapperaient particulièrement les PMA en leur faisant perdre, de surcroît, tout ou partie des préférences tarifaires dont ils bénéficient dans les marchés du Nord.

3. Appauvrissement de l'Etat

Les droits de douane constituent une part importante des recettes publiques dans de nombreux PED : 27% en Afrique subsaharienne et 37% en Asie du Sud contre moins

de 1% pour nombre de pays de l'OCDE. Les baisses tarifaires demandées par les PI auraient des incidences très négatives sur le développement et la lutte contre la pauvreté, via des coupes budgétaires dans la santé, l'éducation, les infrastructures. Cela sans compter les difficultés de balance des paiements, les déficits commerciaux, la pression sur les réserves de change et l'instabilité macro-économique qui en découleraient.

4. Destruction de l'environnement

Parmi les différents secteurs qui pourraient faire l'objet d'une importante libéralisation figurent des ressources naturelles comme le bois et les produits forestiers, les poissons et produits de la pêche, les ressources énergétiques (pétrole, gaz, minerais). Une libéralisation accrue des échanges commerciaux dans ces secteurs, où les niveaux actuels d'exploitation et de consommation ne sont déjà plus durables, aurait des conséquences graves tant pour les populations qui dépendent de ces ressources pour leur survie que pour le climat et la biodiversité.

Ces quatre éléments constituent autant de pierres d'achoppement et expliquent la polarisation des positions ainsi que le blocage actuel des négociations. Les PED demandent notamment un vrai traitement spécial et différencié en leur faveur. Ils ont fait – jusqu'ici en vain – toute une série de propositions de formules de réduction des tarifs prenant en compte leurs besoins spécifiques en termes de flexibilité et de développement.

Michel Egger, coordinateur de politique de développement, Alliance Sud

Tél : 021 612 00 97 – 079 599 97 30

michel.egger@alliancesud.ch; www.alliancesud.ch